



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES
Arrondissement de NICE

**CAISSE des ECOLES
De CONTES**

Décision n° 2025 03 01

Objet :

Compte Financier Unique du budget de la caisse des écoles de Contes pour l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la Maison Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke SAVIANE, Vice-Présidente.

Pour l'examen et le vote du compte financier unique 2024, Monsieur le Président est absent de la séance et la présidence de séance est assurée par Madame Lykke SAVIANE, Vice-présidente.

Etaient présents : M. Alain ALESSIO, Mmes Lykke SAVIANE, Sandrine MAURAS, Martine ABELLAN, représentants du conseil municipal, Mme Yolande NICOLAS, membre désigné par le préfet, Mmes Chloé ROIG, Aurore FOTIA, Sarah CAPRETTI et M. Anthony CHATEAU, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Fabienne HAZIZA, Inspectrice de l'éducation nationale, Mme Sandra TATLOT, déléguée des parents d'élèves de l'école de la Pointe.

Le quorum est atteint.

Monsieur Alain ALESSIO a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et 13 relatifs au vote du compte administratif,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la note de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Caisse des écoles de Contes,

Vu le compte financier unique de la Caisse des écoles de Contes,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la caisse des écoles, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le compte financier unique de la Caisse des écoles de Contes pour l'exercice 2024,

Considérant que les résultats portés sur le compte financier unique sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 764 205,55 €	2 790 369,81 €
Résultat d'exécution		26 164,26 €
Résultat reporté		56 885,74 €
Résultat de clôture (Excédent)		83 050,00 €

Madame Lykke SAVIANE, Vice-présidente, propose d'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal.

**Le comité d'administration,
Où l'exposé de la Vice-présidente,
Après avoir délibéré,**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopte le compte financier unique du budget de la Caisse des écoles de Contes pour l'année 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 12 Pour : 09
Nombre de présents : 09 Contre : 00
Nombre de votants : 09 Abstention : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

La Vice-présidente,
Lykke SAVIANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20250327-20250327001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2025
Publication : 07/04/2025

Le président,
Francis TUJAGUE